

## CENTRE de GESTION de la

## FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

## d'EURE-ET-LOIR

## Séance du 24 novembre 2023

**Nombre de membres**

27

**Nombre de présents**

15

**Pouvoirs :**

8

**Nombre d'absents**

12

**Nombre de votants**

23

**Quorum**

14

L'an deux mil vingt-trois, le 24 novembre 2023 à 14h30, le Conseil d'Administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir dûment convoqué le 16 novembre 2023 s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bertrand MASSOT.

**Etaient présents :**

- François BELHOMME, Maire d'EPERNON,
- Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, adjointe au Maire de NOGENT-LE-ROTRON,
- Martine BOUILLARD, Adjointe au Maire du COUDRAY,
- Michel CHARPENTIER, Maire de FONTENAY-SUR-EURE,
- Alain CONTREPOIS, Conseiller municipal de CHARTRES,
- Benoît DELATOUCHE, Maire de BARJOUVILLE,
- Jean-Luc DUCERF, Maire d'AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN,
- Philippe GALIOTTO, Maire de COLTAINVILLE,
- Jacky GAULLIER, Maire de SAINT-GEORGES-SUR-EURE,
- Sylvie HONNEUR-BUCHER, Conseillère départementale d'Eure-et-Loir,
- Sébastien LEROUX, Adjoint au Maire de DREUX, suppléant de Caroline VABRE
- Bertrand MASSOT, Maire de LUISANT,
- Martine MOKHTAR, Administratrice du CCAS de CHARTRES,
- Jean-Louis RAFFIN, Maire de CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS,
- Damien STEPHO, Maire de VERNOUILLET,

**Pouvoirs :**

- John BILLARD, Maire du FAVRIL, a donné pouvoir à Jean-Luc DUCERF,
- Hélène DENIEAULT, Maire de CHALLET, a donné pouvoir à Jacky GALIOTTO,
- Bernard GOUIN, Vice-Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BONNEVALAIS, a donné pouvoir Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU,
- Lydie GUERIN, Administratrice de la CAISSE DES ECOLES DE DREUX, a donné pouvoir à Sébastien LEROUX
- Patrick LAFAVE, Conseiller communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES FORETS DU PERCHE, a donné pouvoir à Sylvie HONNEUR-BUCHER,
- Corine LE ROUX, Maire de BOUTIGNY-PROUAIS, a donné pouvoir à Martine BOUILLARD,
- Evelyne LEFEBVRE, Conseillère Départementale d'Eure-et-Loir, a donné pouvoir à Bertrand MASSOT,
- Max VAN DER STICHELE, Maire de VER-LES-CHARTRES, a donné pouvoir à Michel CHARPENTIER,

**Absents excusés :**

- Olivier MARCADON, Maire adjoint de LUCÉ,
- Benoît PELLEGRIN, Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE BEAUCE,

**Absents :**

- Ghizlan CHOUAYB, Conseillère municipale de CHATEAUDUN,
- Marie-Pierre DAVID, Adjointe au Maire de LEVES,
- Laurent ARCHENAU, *payeur départemental*

**Secrétaire de séance :**

- Jean-Luc DUCERF

**Assistaient également :**

- Céline ROUSSET, Directrice Générale
- Oriana CAUQUIS, Responsable du pôle Gestion des Ressources et Archives

## Séance du 24 novembre 2023

### Objet : Tarification des missions facultatives pour l'année 2024

Exposé de Monsieur Jean-Luc DUCERF, Vice-président en charge des finances et de la carrière :

Le Centre de gestion développe une vingtaine de missions facultatives, la plupart donnant lieu à facturation, sur la base des tarifs approuvés par le Conseil d'administration, à l'exception de la médecine préventive, qui fait l'objet d'une cotisation additionnelle.

Il est proposé au Conseil d'administration d'appliquer une revalorisation de 5.8%, sur l'ensemble des tarifs en vigueur à ce jour, arrondi à l'euro supérieur (voir annexe) applicable aux demandes d'intervention intervenant à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 et d'approuver l'actualisation de l'annexe financière pour 2024 en conséquence.



La liste des services et des tarifs avant et après revalorisation est jointe en annexe.

Les revalorisations s'appliqueront pour tous les devis et/ou demandes d'intervention signés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Vu l'avis favorable du Bureau réunis le 9 novembre 2023,

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'appliquer une revalorisation de 5.8% des tarifs arrondi à l'euro supérieur,
- d'appliquer ces tarifs actualisés aux devis signés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024,
- d'approuver l'actualisation de l'annexe financière pour l'année 2024.

 Le Président,  
  
Bertrand MASSOT

Certifié exécutoire compte tenu  
De la transmission en préfecture le :  
De la publication le :

Par délégation,  
La Directrice Générale,  
Céline ROUSSET

DOMAINES	MISSIONS FACULTATIVES	TARIFS 2023	revalorisation 5,8%	TARIFS 2024
THEME « EMPLOI / MOBILITÉ »	<b>Services de proximités (tarif journalier)</b>			
	Prestation de « mise à disposition d'agents » (maximum 6 mois, sauf cas particuliers) -mission d'exécution	190 €	201,02 €	202,00 €
	Prestation de « mise à disposition d'agents » (maximum 6 mois, sauf cas particuliers) -mission de technicité	223 €	235,93 €	236,00 €
	Accompagnement tutorat; expertise budgétaire et administrative	270 €	285,66 €	286,00 €
	Collectivités non affiliées, établissements publics , FPE/FPH	270 €	285,66 €	286,00 €
	<b>Conseil en recrutement</b>			
	réunion de cadrage (par poste)	75,00 €	79,35 €	80,00 €
	rédaction annonce	43,00 €	45,49 €	46,00 €
	Sélection candidatures jusqu'à 5 dossiers	215,00 €	227,47 €	228,00 €
	dossier au-delà de 5 : cout par dossier supplémentaire	43,00 €	45,49 €	46,00 €
	entretien de recrutement - demi- journée	258,00 €	272,96 €	273,00 €
	<b>Conseil en organisation</b>			
	collectivités affiliées : tarif horaire	68,00 €	71,94 €	72,00 €
collectivités non affiliées : tarif horaire	88,00 €	93,10 €	94,00 €	
Conseil en mobilité collectivités affiliées (forfait par agent accompagné)	367,00 €	388,29 €	389,00 €	
Conseil en mobilité collectivités non affiliées (forfait par agent accompagné)	734,00 €	776,57 €	777,00 €	
<b>Allocation chômage fonctionnaire tit et stagiaire coll - de 3500h</b>				
instruction initiale	206	217,95 €	218,00 €	
réadmission cumul reprise	60	63,48 €	64,00 €	
suivi mensuel	525	555,45 €	556,00 €	

THEME « GESTION DES CARRIERES »	<b>Allocation chômage fonctionnaire tit et stagiaire coll + de 3500h</b>				
	instruction initiale	269	284,60 €	285,00 €	
	réadmission cumul reprise	77	81,47 €	82,00 €	
	suivi mensuel	685	724,73 €	725,00 €	
	<b>Allocation chômage contractuel coll - de 3500h</b>				
	instruction initiale	309	326,92 €	327,00 €	
	réadmission cumul reprise	87	92,05 €	93,00 €	
	suivi mensuel	525	555,45 €	556,00 €	
	<b>Allocation chômage contractuel coll + de 3500h</b>				
	instruction initiale	402	425,32 €	426,00 €	
	réadmission cumul reprise	114	120,61 €	121,00 €	
	suivi mensuel	685	724,73 €	725,00 €	
	<b>Retraite CNRACL (nouvelle tarification 2024)</b>				
	<b>Compte Individuel de Retraite (CIR)</b>				
	contrôle des dossiers des collectivités affiliées (hors correction d'anomalie DSN)			40,00 €	
	réalisation des dossiers en lieu et place des collectivités affiliées			70,00 €	
	<b>Qualification CIR</b>				
	contrôle des dossiers des collectivités affiliées (hors correction d'anomalie DSN)			60,00 €	
	réalisation des dossiers en lieu et place des collectivités affiliées			110,00 €	
	<b>Simulation de calcul</b>				
contrôle des dossiers des collectivités affiliées (hors correction d'anomalie DSN)			90,00 €		

réalisation des dossiers en lieu et place des collectivités affiliées				170,00 €
<b>Demande d'avis préalable</b>				
contrôle des dossiers des collectivités affiliées (hors correction d'anomalie DSN)				90,00 €
réalisation des dossiers en lieu et place des collectivités affiliées				170,00 €
<b>Liquidation de pension</b>				
contrôle des dossiers des collectivités affiliées (hors correction d'anomalie DSN)				100,00 €
réalisation des dossiers en lieu et place des collectivités affiliées				190,00 €
<b>Expertise statutaire</b>				
Expertise statutaire - forfait étude	93		98,39 €	99,00 €
Expertise statutaire demi journée terrain en collectivité	162		171,40 €	172,00 €
Expertise statutaire journée terrain en collectivité	320		338,56 €	339,00 €
<b>Carrières</b>				
Réalisation du calcul de la reprise des services antérieurs à la nomination stagiaire (A, B, C) pour un agent qui n'était pas fonctionnaire tarif forfaitaire	46		48,67 €	49,00 €
<b>Médiation préalable obligatoire (tarifs régionaux)</b>				
collectivités affiliées:				
- forfait 8 heures:	400€			400€
- heure supplémentaire	50€			50€
collectivités non affiliées:				
- forfait 8 heures:	500€			500€
- heure supplémentaire	50€			50€

Document unique - Réalisation et mise à jour tarif horaire	46,00 €	48,67 €	49 €
Collectivités 1-9 agents (1 journée ou 2 demi journées)			
Collectivités 10-29 agents (2 journées ou 4 demi journées)			
Collectivités 30-49 agents (3 journées ou 6 demi journées)			
Collectivités 50-99 agents (4 journées ou 8 demi journées)			
Collectivités de 100 agents et plus			
<b>Mission d'inspection (convention 6 ans)</b>			
collectivité de 1-9 agents (0,5 jour)	396 €	419,76 €	420 €
collectivité de 10-29 agents (1 jour)	790 €	837,40 €	838 €
collectivité 30-49 agents (1,5 jours)	1 185 €	1 256,10 €	1 257 €
collectivité 50-99 agents (1,5 jours)	1 656 €	1 755,36 €	1 756 €
collectivité 100-199 agents (2 jours)	2 207 €	2 339,42 €	2 340 €
collectivité 200-349 agents (4 jours)	2 759 €	2 924,54 €	2 925 €
collectivité à partir de 350 agents (nouvelle tarification CA sept21)	4 368 €	4 630,08 €	4 631 €
Collectivités non affiliées	1561€ journée 882€ demi journée	1651,54€ 933,16€	1652€ 934€
<b>accompagnement individuel</b>			
Bilan professionnel collectivités non affiliées	1 193,00 €	1 264,58 €	1 265 €
Bilan professionnel collectivités affiliées	1 083,00 €	1 147,98 €	1 148 €
Bilan professionnel FPH et FPE	1 193,00 €	1 264,58 €	1 265 €
Bilan de compétence coll non affiliées	1 930,00 €	2 045,80 €	2 046 €
Bilan de compétence coll affiliées	1 739,00 €	1 843,34 €	1 844 €
Bilan de compétences FPE FPH	1 930,00 €	2 045,80 €	2 046 €
<b>Mise à disposition d'un travailleur social Coll aff et non aff</b>			
à la journée (coll aff et non aff)	572	606,32 €	607,00 €
demi journée (coll aff et non aff)	412	436,72 €	437,00 €

THEME «SANTE ACTION  
SOCIALE PREVENTION DES  
RISQUES PROFESSIONNELS »

tarif horaire (rdv individuel, intervention à la carte) - coll affiliées	44	46,64 €	47,00 €
tarif horaire (rdv individuel, intervention à la carte) - coll non affiliées	65	68,90 €	69,00 €
en option: rapport annuel d'activité (coll aff et non aff)	162	171,72 €	172,00 €
<b>Conseil en psychologie du travail</b>			
Coll affiliées: diagnostic RPS (tarif horaire)	73 €	77,38 €	78 €
Coll affiliées: situation de travail à risques (tarif horaire)	73 €	77,38 €	78 €
coll affiliées Analyse de pratique (tarif horaire)	73 €	77,38 €	78 €
Coll non affiliées: diagnostic RPS (tarif horaire)	94 €	99,64 €	100 €
Coll non affiliées: situation de travail à risques (tarif horaire)	94 €	99,64 €	100 €
coll non affiliées Analyse de pratique	94 €	99,64 €	100 €
FPE FPH : diagnostic RPS (tarif horaire)	94 €	99,64 €	100 €
FPE FPH : situation de travail à risques (tarif horaire)	94 €	99,64 €	100 €
FPE FPH Analyse de pratique (tarif horaire)	94 €	99,64 €	100 €
<b>Actions de sensibilisation, formation</b>			
Sensibilisation à la prévention des risques professionnels collectifs affiliées	46 €	48,76 €	49 €
Sensibilisation : ateliers du management (coll aff, non aff et FPE FPH) : par jour et par participant	132 €	139,92 €	140 €
Sensibilisation : ateliers du management (coll aff, non aff et FPE FPH) : par demi-journée et par participant	66 €	69,96 €	70 €
Formation des managers en intra (dans les collectivités) - coll aff et non aff et FPE FPH - journée de formation	434 €	460,04 €	461 €
Formation des managers en intra (dans les collectivités) - coll aff et non aff et FPE FPH - demi journée de formation	272 €	288,32 €	289 €
<b>Dispositif de signalement- abonnement annuel - nouveauté 2023!</b>			
1 à 2 agents	30 €		30 €
3 à 9 agents	60 €		60 €

	10 à 30 agents	180 €	180 €	
	31 à 50 agents	300 €	300 €	
	51 à 100 agents	420 €	420 €	
	101 à 250 agents	600 €	600 €	
	250 agents et +	1 200 €	1 200 €	
	Coll et EP non affiliés	1 950€	1 950€	
	<b>Médecine préventive -</b>			
	Collectivités et établissements publics affiliés			taux de cotisation additionnelle de 0,43% tarif à l'acte de 60€
	Collectivités et établissements publics non affiliés			taux de cotisation de 0,43% tarif à l'acte de 75€
	<b>Protection sociale complémentaire : convention de participation en santé/prévoyance</b>			
	ticket d'entrée (une ou deux convention):	75,00 €		à calculer pour 2024
	1 à 10 agents	150,00 €		
	11 à 20 agents	300,00 €		
	21 à 40 agents	450,00 €		
	41 à 60 agents	560,00 €		
	61 à 80 agents	700,00 €		
	81 à 110 agents	1 500,00 €		
	111 à 350 agents	1 800,00 €		
	Collectivités et EP affiliés volontaires	2 000,00 €		
	Collectivités et EP non affiliés			



	Frais de gestion annuel, pour une convention (à multiplier par deux pour deux conventions) 1 à 10 agents 11 à 20 agents 21 à 40 agents 41 à 60 agents 61 à 80 agents 81 à 110 agents 111 à 350 agents affiliés volontaires non affiliés	40,00 € 80,00 € 150,00 € 250,00 € 300,00 € 400,00 € 750,00 € 800,00 € 900,00 €		à calculer pour 2024
	<b>Accompagnement à la gestion des archives</b>			
	Traitement des fonds, informatisation de l'inventaire, élaboration de procédures de gestion, sensibilisation et accompagnement, déménagement ou aménagement de locaux, préparation du dépôt, établissement du diagnostic et rapport d'intervention	diagnostic: 162€ facturé si pas suite donné au devis tarif d'intervention : 46€ de l'heure	171,39	172
			48,66	49